

Déjà 400 000 consultations au centre départemental de santé de Saône-et-Loire (71)

Un dispositif unique en France pour garantir l'accès aux soins à tous ses habitants



De nombreux territoires souffrent d'un manque d'accès à une offre de soin de qualité. Loin d'être un phénomène récent, les déserts médicaux sont l'un des sujets majeurs de préoccupation des français. Déjà en 2021, on estimait que près de dix millions de Français vivaient dans un territoire où l'accès aux soins est de qualité inférieure à la moyenne nationale.

Engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les déserts médicaux, le Département de Saône-et-Loire fait office de figure de proue en la matière, grâce à la mise en place d'un dispositif unique en France et d'un nouveau genre qui séduit tout autant professionnels de santé qu'habitants : le centre départemental de santé. Concrètement, cette structure sanitaire de proximité regroupe des médecins généralistes salariés mais aussi des spécialistes (pédiatre, gynécologue, dermatologue, pédopsychiatre etc.) et des paramédicaux.

Cette solution de proximité émane de la volonté du Président du Département André ACCARY qui a souhaité mettre en place « un dispositif qui s'inscrit comme une alternative efficace à la désertification médicale, complémentaire de la médecine libérale ».

Depuis 2018, afin de garantir une couverture médicale équitable sur l'ensemble du territoire de la Saône-et-Loire, **7 centres de santé ont ainsi vu le jour. En tout, ce sont 71 médecins, dans 31 lieux de consultations départementaux**, qui accueillent la population sâone-et-loirienne quotidiennement, sur place ou en téléconsultation.

Depuis sa création, 400 000 consultations ont été réalisées et **35 000 Saône-et-Loiriens ont retrouvé un médecin traitant**. Il s'agit donc d'un moyen concret de redonner un accès rapide à une offre de soins de qualité, diversifiée.

Une plus-value aussi pour l'attractivité du territoire. Depuis 2018, des jeunes médecins se sont installés en Saône-et-Loire, contribuant ainsi au dynamisme de ce territoire, et bénéficiant de multiples avantages : accès à un cadre de vie de qualité, dans un territoire bien relié (autoroute A6 et gares TGV – 40 minutes de Lyon et 1h30 de Paris) mais aussi avec la nature, où ils peuvent retrouver le calme et l'authenticité du terroir.

Ce dispositif a été mis en lumière hier soir, sur France 5 dans l'émission « Enquête de santé : recherche médecin désespérément », au cours de laquelle une médecin salariée du conseil départemental témoignait des avantages de ce modèle : « Ce qui est important c'est le fait d'être libérée des contraintes de secrétariat, de l'administratif, et de pouvoir travailler en équipe. Je crois que maintenant la majorité des médecins ont besoin d'une vie personnelle à côté. Il faut offrir aux médecins une facilité pour travailler dans de bonnes conditions et de pouvoir se consacrer qu'à ses patients. C'est le bon côté de la médecine salariée.... »

Après 5 ans de mise en service, le Département de Saône-et-Loire continue de recruter activement de nouveaux médecins.